

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00183

Numéro SIREN : 908 805 401

Nom ou dénomination : 1979 MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2023 sous le numéro de dépôt 29224

**1979 MEDIA**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 5.851.107 €**  
**Siège Social : 100-102 avenue du Président Kennedy 75016 PARIS**  
**908 805 401 R.C.S. PARIS**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 28 DECEMBRE 2022**

Le 28 décembre 2022, au siège social,

La société 1979, associé unique de la société 1979 MEDIA, représentée par son Président Monsieur Gregory DORCEL,

a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société FIDUGEST dont le siège social est 16 rue d'Athènes à Paris 9<sup>ème</sup> pour une durée de six exercices.

Il décide en outre que la mission de ce commissaire aux comptes commencera sur l'exercice clos le 31 décembre 2022. Par conséquent, le mandat du commissaire aux comptes titulaire expirera à l'issue de la réunion de l'associé unique ou de la collectivité des associés qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société BIBAS & MURCIA Audit dont le siège social est 4 rue de Galliera à Paris 16<sup>ème</sup> pour une durée de six exercices.

Par conséquent, comme le mandat du commissaire aux comptes titulaire, le mandat du commissaire aux comptes suppléant expirera à l'issue de la réunion de l'associé unique ou de la collectivité des associés qui statuera sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

**1979**

par Gregory DORCEL

